

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : Délégation de signature
Directeur du Service Commun de Documentation (SCD)

ARRETE N° 2016-67

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 ; L714-1 ; R719-79 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Julien ROCHE, Directeur du Service Commun de Documentation (SCD) à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service et uniquement à cet effet,
- En matière de déplacement,
 - D'autoriser les absences des personnels affectés au SCD et placés sous son autorité.
 - D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service,

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Julien ROCHE

Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

